

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation / poste de livraison) et d'une clôture sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

Il sera procédé du **lundi 5 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023 inclus**, soit une durée de 33 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation / poste de livraison) et d'une clôture, au lieu-dit Grande Garenne, chez Boulin par la société TOTAL Énergies Renouvelables France sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : TOTAL Énergies Renouvelables France, 74 rue du Lieutenant de Montcabrier Technoparc de Mazeran CS 10034 34536 BEZIERS, Tel : 07 86 75 36 27.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS : 3 Place de la Mairie 17500 SAINT-HILAIRE-DU-BOIS et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacques VIAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marie CARREAU, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, dans les conditions suivantes :

- Lundi 5 juin 2023 de 14h00 à 18h00

- Lundi 19 juin 2023 de 14h00 à 18h00

- Vendredi 7 juillet 2023 de 14h00 à 18h00

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société TOTAL Énergies Renouvelables France.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.